

923^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 septembre 2021 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Éric Pinard

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-09-14-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :

1. Usine de filtration – Contrat de réfection de la toiture – Travaux supplémentaires – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 922^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le procès-verbal de la 922^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés et prélèvements en août 2021, qui s'élèvent à 153 448,78 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 août 2021, qui s'élèvent à 1 147 406,80 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'août 2021, qui s'élèvent à 196 104,66 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-04
RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DES FOSSES
SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MATAGAMI
AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, un règlement concernant la vidange des boues des fosses septiques sur le territoire de la ville de Matagami pour les résidences isolées et bâtiments non desservis par le réseau municipal.

De façon générale, le règlement permettra de régir la vidange périodique des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées et des bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels situés sur le territoire de la ville de Matagami, et ce, dans une optique de santé publique et de qualité de l'environnement.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2021-09-14-05

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES
DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
MATAGAMI – DÉPÔT**

Conformément à la loi, monsieur le maire dépose le projet de règlement concernant la vidange des boues des fosses septiques sur le territoire de la ville de Matagami.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité.

2021-09-14-06

**APPEL D'OFFRES PUBLIC
SERVICES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
ADJUDICATION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la fourniture de services de gestion des matières résiduelles, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2024, soit un contrat d'une durée de trente-neuf (39) mois;

ATTENDU QUE lesdits services ont trait à l'enlèvement et au transport des déchets, à l'enlèvement et au transport de la collecte sélective du secteur résidentiel et au contrôle du lieu d'enfouissement en tranchée municipal (LEET);

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une (1) seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Territoire GREIBJ	
	Prix (taxes incluses)	Prix (taxes incluses)
Sanimos inc.	1 135 910,46 \$	29 450,85 \$

ATTENDU QUE le prix du volet du contrôle du LEET de la soumission a été présenté en considération que la ressource affectée à ce volet provient d'Amos;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a inclus dans sa soumission une proposition spécifiant que tant qu'il lui sera possible d'engager une ressource locale pour assurer le service pour le contrôle du LEET, le prix de ce service serait de 180 181,03 \$, taxes incluses, plutôt que 345 263,03 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'en considération de ladite proposition, le prix de 1 135 910,46 \$, taxes incluses, est diminué à 970 828,46 \$, taxes incluses, pour les services sur le territoire municipal;

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Pierre Deslauriers, trésorier et greffier, daté du 7 septembre 2021, recommandant au conseil municipal d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanimos inc., pour un montant de 970 828,46 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat pour les services de gestion des matières résiduelles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanimos inc., pour un montant de 970 828,46 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et modalités de l'appel d'offres ainsi que de la proposition de Sanimos inc. pour le volet du contrôle au lieu d'enfouissement en tranchée municipale;
- QUE le contrat pour le service lié à une portion du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James soit également adjugé à Sanimos inc. pour un total annuel de 29 450,85 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-07

MONSIEUR DANNY CARON
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
EMBAUCHE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'EMBAUCHER monsieur Danny Caron au poste de journalier-opérateur, et ce, à compter du 10 août 2021, selon les termes formulés dans l'offre faite le 21 juillet dernier, notamment celui ayant trait au fait que l'embauche est faite sur une base contractuelle sous la condition de l'obtention d'un permis de classe 3 d'ici le 10 août 2022;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-08

MONSIEUR ÉTIENNE GRAVEL, DIRECTEUR DES LOISIRS
PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR
MUNICIPAL – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la participation de monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à la conférence annuelle du loisir municipal de l'Association québécoise du loisir municipal, qui aura lieu les 6 et 7 octobre 2021, à Trois-Rivières;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-09

MONSIEUR CLAUDE ROY
DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
PARTICIPATION AU 53^E CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES
CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la participation de monsieur Claude Roy, directeur du Service de sécurité incendie, au 53^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui aura lieu du 15 au 19 octobre 2021 à Trois-Rivières;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-10

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 350-2016 – PROJET « RÉFECTION
DE LA STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX CONNEXES »
PAIEMENT DE CAPITAL ET INTÉRÊT SELON L'ÉCHÉANCIER
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER, dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 350-2016 décrétant un emprunt et une dépense de 10 555 264 \$ pour le projet « Réfection de la station d'épuration et travaux connexes », le paiement préautorisé de 356 366,25 \$ du 22 août 2021, lequel représente 290 000,00 \$ en capital et 66 366,25 \$ en intérêt, comme prévu dans l'échéancier de paiement du financement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-11

CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) *Grand Conseil des Cris*

- i) Lettre du 11 août 2021 – Remerciements quant à la lettre de félicitations pour l'élection de M. Norman A. Wapachee à titre de Grand Chef adjoint
- ii) Lettre du 30 août 2021 – Remerciements quant à la lettre de félicitations pour l'élection de M^{me} Mandy Gull-Masty à titre de Grande Cheffe

2021-09-14-12

CHEFS DE SERVICE

RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de monsieur Mathieu Pichette, lieutenant au Service de sécurité incendie, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-13

**USINE DE FILTRATION
CONTRAT DE RÉFECTION DE LA TOITURE
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a attribué aux Industries Pard inc. le contrat de réfection de la toiture de l'usine de filtration, le 8 juin 2021, pour une somme de 32 415,00 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'en cours de réalisation des travaux, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires de nature urgente, lesquels étaient non apparents lors de l'évaluation des travaux;

ATTENDU QUE la Ville a demandé une proposition à l'entreprise « Les Industries Pard inc. », actuellement sur place, afin d'éliminer des frais subséquents de mobilisation et démobilisation;

ATTENDU QUE Les Industries Pard inc. ont déposé la soumission numéro CE-9023-1, d'une somme de 27 346,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation desdits travaux supplémentaires, accompagnée d'une offre de crédit de 3 988,00 \$, plus les taxes applicables, sur le contrat initial pour une portion des travaux rendus non nécessaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ACCEPTER le crédit de 3 988,00 \$, plus les taxes applicables, sur le contrat initial;
- ET D'AUTORISER les travaux supplémentaires énumérés à la soumission numéro CE-9023-1, pour le projet de réfection de la toiture de l'usine de filtration, pour une somme de 27 346,00 \$, taxes en sus.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-09-14-14

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de septembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2021-09-14-15
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– DE LEVER la séance à 19 h 43.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

Pierre Deslauriers

RENÉ DUBÉ
MAIRE

PIERRE DESLAURIERS
GREFFIER